Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215601295-20251125-03112025-DE

COMMUNE DE MENEAC
MAIRIE
10 RUE DE LA REPUBLIQUE
56490 MENEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

Date de convocation :

18/11/2025

Le **25 Novembre 2025**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PICHARD, Maire.

Présents : Mme MOREUL, Mme RECOURSE, Mme CONOIR, Mme MAINGUY, Mme RISSEL, Mr LIMOUX, Mr CHAUMORCEL, Mr RIO, Mr ECHELARD, Mr GUEHENNEUX, Mr GAUTIER, Mr BARRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme SELLIN a donné pouvoir à Mr PICHARD, Mr DINEL a donné pouvoir à Mme MOREUL, Mr RONXIN a donné pouvoir à Mr LIMOUX, Mme TERRAT s'est excusée mais n'a pas donné pouvoir

Absents : Mme DORE et Mme DECUYPERE

Secrétaire de séance : Mme MAINGUY Magali

Objet de la délibération :

03/11/2025 : Participation financière aux écoles

Suite à la commission finances du 12/11/2025, Mr Le Maire propose de fixer la participation financière suivante :

Ecoles	2025/2026
	Ecole publique: 30
	Ecole privée: 72 (6 hors commune)
	Effectifs au 01/10/2025
Arbre de Noël	1 000 €
Sorties pédagogiques des écoles	11 €
Montant alloué pour fournitures scolaires	38 €
OGEC	2 508 €
Ecole Yves Coppens c/6067	1 140 €
Classe de découverte, Classe de neige ou sortie pédagogique > à 50 € par élève	200 €
Contrat d'association	61 812 €

Il propose de fixer le coût de l'élève 2025 / 2026 à 564,40 € pour les élèves de primaire et 1 587,79 € pour les élèves de maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **Décide de valider** la participation financière tel qu'il indiqué dans le tableau ci-dessus
- ✓ **De fixer** le coût de l'élève à 564,40 € pour les élèves de primaires et 1 587,79 € pour les élèves de maternelle

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28/11/2025

Et publication ou notification du : 28/11/2025

Le Maire

Mr PICHARD Michel